

## Cas pratique droit de la famille

Par **Mamargotte**, le **10/02/2015** à **09:53**

Bonjour à tous!

J'ai mon premier cas pratique à faire, le voici:

"Jean Sampeur, un jeune homme de 19 ans, est passionné de parapente. Tous les étés, il se rend à Chamonix pour voler face au Mont-Blanc. Mais il y a deux ans, Jean n'a pas correctement évalué la direction et la force du vent et a été projeté contre une barre rocheuse. Il est désormais totalement paralysé, a perdu l'usage de la parole mais voit et entend parfaitement. Son unique moyen de communiquer est le clignement des yeux. S'il ne ressent aucune douleur physique, il est totalement conscient de son état et la douleur de se voir ainsi est insoutenable pour lui. Sachant qu'aucun traitement ne lui permettra de retrouver sa motricité et l'usage de sa parole, il souhaite bénéficier de la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie mais son médecin refuse. Qu'en pensez vous?".  
Je me demandais simplement si dans ma majeure je dois traiter que de la loi du 22 avril 2005 ou dois-je ajouter d'autres lois, articles notamment dans le code de la santé publique?

Je vous remercie par avance,  
Margotte